



En exercice : 58

Présents : 41

Votants : 44

Séance du 9 février 2026

Le neuf février Deux Mille Vingt-Six à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 3 février 2026, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ
ATHÉE
BALLOTS
BOUCHAMPS LES CRAON
BRAINS SUR LES MARCHES
CHÉRANCÉ
CONGRIER
COSMES
COSSÉ LE VIVIEN

COURBEVILLE
CRAON

CUILLÉ
DENAIZÉ
FONTAINE COUVERTE
GASTINES
LA BOISSIÈRE
LA CHAPELLE CRAONNAISE
LA ROË
LA ROUAUDIÈRE
LA SELLE CRAONNAISE
LAUBRIÈRES
LIVRÉ LA TOUCHE
MÉE
MÉRAL
NIAFFLES
POMMERIEUX
QUELAINES ST GAULT
RENAIZÉ
SENONNES
SIMPLÉ
ST AIGNAN S/ROË
ST ERBLON
ST MARTIN DU LIMET
ST MICHEL DE LA ROË
ST POIX
ST QUENTIN LES ANGES
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire

/

CHAUVIN Maxime, titulaire,
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire

/

/

TISON Hervé, titulaire

COUËFFÉ Dominique, titulaire

LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien,
MANCEAU Laurence, titulaires

/

DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, RAGARU Edit,
titulaires

HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire

GOHIER Odile, titulaire

BASLÉ Jérôme, titulaire

BERSON Christian, titulaire

TESSIER Jean-Pierre, titulaire

LECOT Gérard, titulaire

CHADELAUD Gaétan, titulaire

JULIOT Thierry, titulaire

JUGÉ Joseph, titulaire

BRÉHIN Colette, titulaire

CHANCEREL Philippe, titulaire

BAHIER Alain, titulaire

CHAMARET Richard, titulaires,

/

RESTIF Vincent, titulaire

LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires

GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires

/

CLAVREUL Yannick, titulaire

PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires

GAUCHER Olivier, titulaire

/

GILLES Pierrick, titulaire

BEUCHER Clément, titulaire

GUINEHEUX Dominique, titulaire,

/

Étaient excusés : CHAZÉ Monique (Craon), GARBE Pascale (Méral), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), DALIFARD Alexia (Ballots), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), DESHOMMES Catherine (Cuillé), Derval Séverine (La Selle Craonnaise), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), BANNIER Géraldine (Courbeville).

Étaient absents : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-marches), VALLÉE Jacky (Chérancé), LEPICIER René-Marc (Congrier), MAHIER Aurélie (Craon), HAMARD Benoit (Craon), GENDRY Daniel (Niaffles), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BOURBON Aristide (Saint-Martin-du-Limet).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Monique CHAZÉ a donné pouvoir à de GUÉBRIANT Bertrand
Maurice RADÉ a donné pouvoir à MANCEAU Laurence

Pascale GARBE a donné pouvoir à CHAMARET Richard

Secrétaire de Séance : Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2026-02/48 : EAU ET ASSAINISSEMENT

Séance du : 9 février 2026

OBJET 2026-02/48 : EAU ET ASSAINISSEMENT

RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE AEP LA MARINIÈRE / RESERVOIR DU TREMBLAY

Commentaires : * départ de de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote.

Ce qui porte le nombre de présents à : **41** et le nombre de votants à : **44** par le jeu des pouvoirs

M. Richard CHAMARET, Vice-Président en charge de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, informe le Conseil communautaire qu'il est nécessaire de pourvoir au renouvellement et renforcement de la conduite AEP sur les communes de Congrier (53) et d'Ombree d'Anjou (49), tronçon la Marinière/réservoir du Tremblay.

Le schéma directeur en eau potable a été validé lors du Conseil d'Exploitation du 28 janvier 2025. Pour rappel, cela permet de disposer d'un outil prospectif à jour visant à définir sa stratégie pour une gestion optimale de la ressource en eau ainsi que ses infrastructures existantes et à venir sur la période 2026-2040. Il permet de suivre et proposer un programme pluriannuel d'investissements.

Le 2 septembre 2025, les membres du Conseil d'Exploitation ont validé les études et diagnostics réalisés par le bureau d'Etudes OKARE. Ces études ont permis d'identifier de manière précise les travaux nécessaires à la réhabilitation de deux ouvrages. Le Conseil communautaire a délibéré ensuite pour permettre le lancement d'une consultation afin de réaliser les travaux sur :

- Le réservoir de Congrier 'du Tremblay' (2026)
- Le réservoir de Saint Aignan 'les Ormeaux' (2027)

En parallèle, le Schéma directeur indiquait que le Réservoir du Tremblay est alimenté directement par l'usine de la Marinière via deux canalisations : l'une en PVC de 140 mm et la seconde en fonte de 100 mm. Ces deux conduites sont relativement anciennes et sujettes aux fuites. Elles sont quotidiennement sollicitées lors des phases de remplissage du réservoir de la Tremblay.

Dans le cadre d'un scénario de crise il est donc estimé que la sécurisation du réservoir du Tremblay n'est pas assurée.

Le Schéma Directeur conseillait également de réaliser une étude de faisabilité de travaux intégrant la faisabilité de remplacer les deux canalisations par une seule de diamètre 200 mm sur 3.5 kms et de réaliser les travaux à court terme.

La canalisation sera positionnée pour une grande partie sur la commune de Chazé Henry (49).

Pour rappel, l'usine de la Marinière alimente les réservoirs du Tremblay, de l'Ormeau et de la Croix Rouge à Renazé. Le diamètre 200 mm est identique à celui de la canalisation qui alimente le réservoir de la Croix Rouge.

De plus, la CCPC est interconnectée avec le SEA (Segré) via La Marinière par un réseau existant en diamètre 110 mm et qui arrive dans la bache d'eau traitée de la Marinière (cette eau provient d'un forage sur la commune de Chazé Henry). Toutefois ce réseau est actuellement sous dimensionné et ne permettrait pas une alimentation correcte du réservoir de Renazé. Et à l'inverse il ne permet pas à la CCPC de sécuriser le secteur de la SEA.

Un futur renforcement de la canalisation en 110 mm par une en 200 mm permettra de renforcer et de consolider une interconnexion.

En cas de rupture de l'alimentation/production de l'usine de la Marinière, une interconnexion avec l'usine de la Roche est existante et permet, via l'accélérateur de la Motte d'alimenter le réservoir de Croix Rouge, de pallier au déficit de production de la Marinière.

En revanche l'alimentation des réservoirs du Tremblay et de l'Ormeau n'est plus assurée de manière optimale.

Il a donc été décidé de poser également un accélérateur sur la nouvelle canalisation qui permettrait une meilleure sécurisation de l'alimentation des ouvrages.

En tenant compte des premiers éléments de chiffrages issus du Schéma Directeur et de l'étude initiée par le bureau d'Etudes M:EAU Conseil, ces travaux ont été estimés et les crédits ont été inscrits au budget DSP 2026 pour un montant de 1 000 000 € HT.

Les travaux de renouvellement et renforcement de la conduite AEP sur les communes de Congrier (53) et d'Ombrée d'Anjou (49), tronçon la Marinière/réservoir du Tremblay ont été estimés à 890 000 € HT par le bureau d'Etude M:EAU Conseil.

Le lancement d'un marché à procédure adaptée est nécessaire pour la réalisation de cette opération.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 27 janvier 2026,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 février 2026,

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 41 (départ de Géraldine BANNIER)

Votants : 44 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (44 votants)

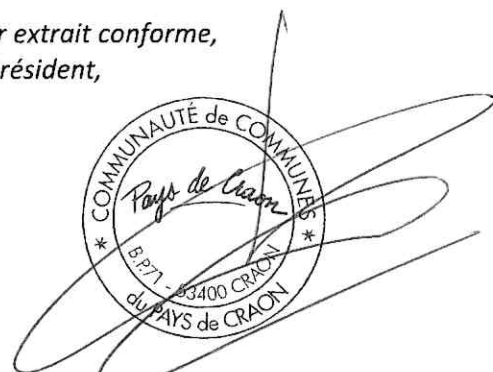
⇒ **VALIDE** le lancement d'une consultation pour le renouvellement et renforcement de la conduite AEP tronçon la Marinière/réservoir du Tremblay d'un montant estimé de 890 000 € HT ;

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer les marchés à venir et toutes pièces afférentes à ce dossier ;

⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à solliciter les subventions nécessaires au financement de ce projet.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 11 février 2026*

*Pour extrait conforme,
Le Président,*


Christophe LANGOUËT

Le secrétaire de séance,


Philippe GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20260211-DELIB20260248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026
Affichage : 18/02/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

